



Troisvierges, le 28 janvier 2026

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 28 janvier 2026, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion d'un spectacle de cirque au parking 2 derrière le kiosque à la « place Adames » à Troisvierges, à partir de mercredi 18 février 2026, jusqu'à dimanche 22 février 2026, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation;

- **Le parking 2 derrière le kiosque à la « place Adames » à Troisvierges sera fermé comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, à partir de mercredi 18 février 2026, jusqu'à dimanche 22 février 2026 inclus.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.

le bourgmestre:

signé Edy Mertens



Enlever le 23/02/2026

